

Club Aéromodelisme Saguenay Inc Règles intérieures

Club Aéromodelisme Saguenay Inc. a reçu l'autorisation de mener des activités de construction modèle MAAC à l'intérieur et qu'il est bien compris et accepté que toute autorisation accordée ne s'applique qu'aux activités intérieures - sans exception.

Administration

Club: Club Aéromodelisme Saguenay Inc (#180, Zone N)

Lieu: Place St-François, Gymnase
3507, boulevard St-François, bureau 100, Jonquière (Québec),

Propriétaire du site: Ville de Saguenay

Opération du début novembre à la fin avril, tous les dimanches de 10 h à 13 h.

Conditions d'utilisation - Toutes les personnes qui utilisent ce site modèle de construction doivent :

1. Être membre en règle du MAAC,
2. Être membre du Club d'aéromodélisme Saguenay inc. ou invité par une personne responsable de l'activité, et
3. Acceptez de suivre le Code de sécurité du MAAC et toutes les autres règles du site.

Exigences du site:

- Le port de lunettes de sécurité ou de lunettes personnelles est obligatoire en tout temps à l'intérieur de la pièce.
- Tous les pilotes doivent utiliser les zones de vol désignées pendant leur vol.
- Toute personne jugée irresponsable peut se voir refuser l'accès à la salle de vol par les personnes responsables en place.
- Les pilotes doivent garder la sécurité à l'esprit en tout temps.
- Les membres qui volent pour la première fois dans la salle doivent être supervisés par un autre membre pour s'assurer qu'ils connaissent bien les procédures à suivre et pour démontrer qu'ils maîtrisent leur aéronef.

En cas d'urgence, le téléphone (911) et l'adresse municipale des premiers intervenants sont les suivants :

Place St-François, 3507, boulevard St-François, bureau 100, Jonquière
(Québec)

Ces règles se trouvent sur le site Web du Club Aéromodelisme Saguenay Inc. dans la section Documents

Procédures d'exploitation normales et règles de sécurité du site

Ce site permet les catégories de modélisation suivantes : mRPAS,

- (RPAS) 250 grammes et moins sont autorisés seulement et le GPS doit être désactivé.
- La longueur des pales d'hélicoptère ne doit pas dépasser une longueur maximale de 350 mm.
- Seuls les modèles électriques sont autorisés
- Un maximum de 4 hélicoptères ou micro-aéronefs sont autorisés à tout moment

Pour les membres qui volent sur ce site :

1. Toutes les inspections ou tous les assemblages avant vol doivent être effectués dans la zone désignée. (Tableau à chaque extrémité du gymnase)
2. Les batteries ne doivent pas être connectées à des modèles électriques à moins que le modèle ne soit maintenu dans la zone de démarrage ou que le système de propulsion ne soit désactivé / désarmé ou autrement inopérant - aucune exception.
3. Le sens de vol des modèles, l'atterrissage et le décollage ainsi que la configuration du trafic seront déterminés par le responsable de l'événement (Club Aéromodelisme Saguenay Inc.
4. La récupération de la RPA qui atterrit ou s'écrase dans la zone de vol se fera en accord avec tous les autres modélisateurs / pilotes volant. Ne volez pas et n'utilisez pas un modèle directement au-dessus ou à proximité d'autres personnes récupérant un modèle.
5. Toute exigence visant à améliorer la sécurité et le bon fonctionnement peut être déterminée par club Aéromodelme Saguenay inc., exploitant du site.
6. Les « observateurs » du MAAC sont facultatifs sur notre site. Voici les procédures du site pour protéger les personnes à proximité :
 - a. **Les spectateurs doivent rester près de la porte d'entrée**
 - b. Lorsqu'un membre ou une autre personne aperçoit un spectateur qui pourrait entrer dans la zone du bâtiment modèle d'une manière dangereuse, il doit crier « SPECTATEUR » d'une voix forte.

- c. TOUS les modélisateurs doivent immédiatement cesser les activités de modélisation dans cette zone et, si possible, atterrir / retourner dans la zone du puits dès que possible en toute sécurité.
- d. Lorsque la sécurité du spectateur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier « TOUT EST CLAIR », ou les modélisateurs/pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes, et reprendre les opérations/le vol.

Procédures d'urgence ou de sécurité

7. S'il y a un type de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un modèle et un spectateur, TOUTES les activités de construction de modèles DOIVENT cesser immédiatement. Les membres touchés doivent remplir un rapport d'événement déclarable du MAAC et le soumettre au MAAC et au club/ site/ organisateur de l'événement et suivre la politique du MAAC avec les exceptions suivantes :
 - a. Si le ou les membres touchés croient que le risque était très minime, ils peuvent effectuer leur propre autodéclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire maac et reprendre la modélisation.
 - b. Si le membre ou l'organisateur du club/ du lieu ou de l'événement juge l'événement sérieux, les opérations de fabrication de modèles ne reprendront pas tant que les membres n'auront pas reçu la permission du club / site / organisateur de l'événement - par écrit.
 - c. S'il y a un contact réel entre un modèle et une visionneuse, toutes les opérations de modélisation cesseront jusqu'à ce que MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.

8. PROCEDURE D'URGENCE

2. EMERGENCY

1. Call 911

Salle Place St-François

3507, Boulevard St-François, suite 100

Jonquière, Québec,

G7X 2W5

48.412053498127705, -71.22593305586359.

2. Contact Landlord (building security)

418 698-3345

3. If required, follow landlord instructions for evacuation.

4. Advise

1. Club authority.

Pierre Larouche

581-668-6270

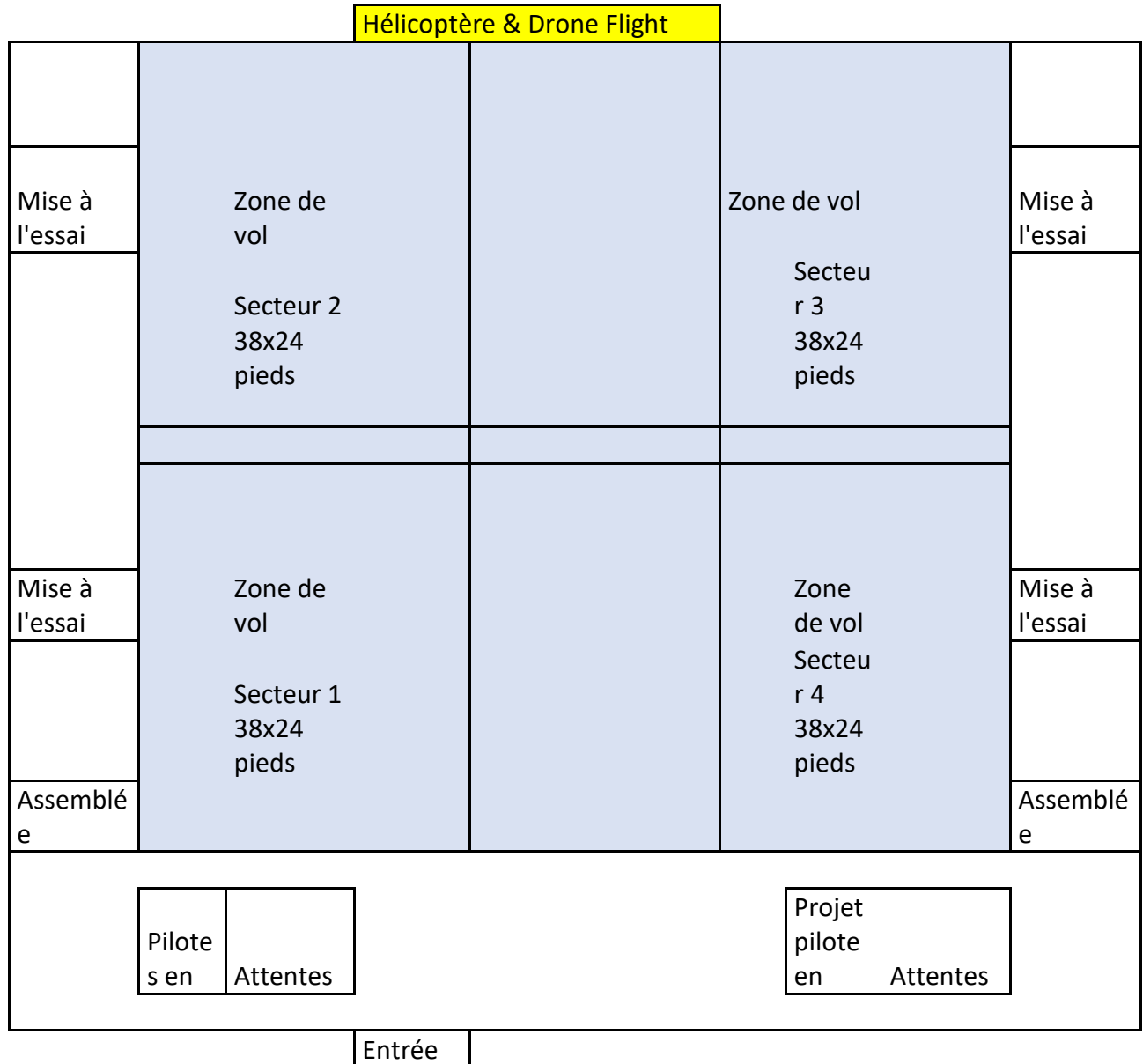
pitlarouche@videotron.ca

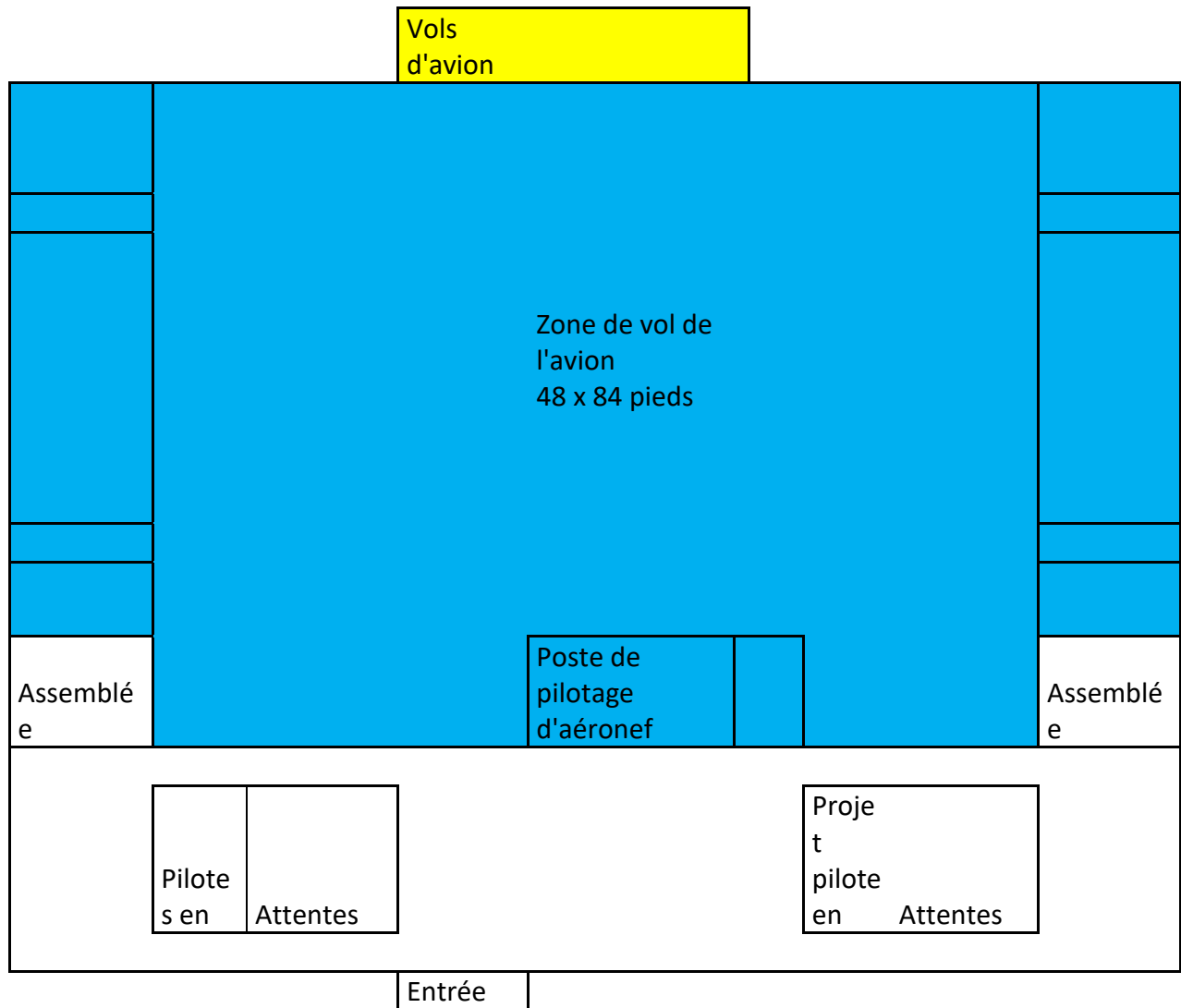
2. **MAAC Zone Assistant**
Denis Simard
418-543-1030
3. **MAAC Zone director**
[ZD-N@MAAC.CA.](mailto:ZD-N@MAAC.CA)

9. Aucune autre stratégie d'atténuation des risques n'est requise sur le site de modélisation.

10. Le club/ le lieu/ l'organisateur/ le gestionnaire de l'événement examinera ces règles au moins une fois par an.

Aménagement de la salle





NB : Le gymnase mesure 84 pieds de long sur 54 pieds de large pour une superficie totale de 4536 pieds carrés

Vue du gymnase de la Cité St-François où nous pratiquons le vol intérieur

